

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0190

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALES AGGLOMÉRATION**

Service : Marchés Publics – Service
Investissement du département de l'Eau
Réf : GS/EH
Tel : 04.66.56.10.15

Objet : Marché à procédure adaptée (articles L1212-3 1° c, L2123-1 et R2123-1 3° du Code de la commande publique) relatif à une mission d'assistance à la gestion du contrat de concession production et des contrats de délégation de service public adduction eau potable sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération autorisation de signature du marché et de tous les documents y afférents

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier (publiée au J.O du 12 décembre, p.19703),

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché relatif à une mission d'assistance à la gestion du contrat de concession production et des contrats de délégation de service public adduction eau potable sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que ces prestations relèvent de la famille de nomenclature interne : 24 3 02 1 « assistance à caractère administratif, financier et technique » et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble unique d'unité opérationnelle,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 mars 2025 sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 11 avril 2025, à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - valeur technique décomposé ci-après	60.0 %
1.1 - note méthodologique suivie par le prestataire pour mener à bien les missions dans les délais demandés : compréhension des missions et du contexte, proposition de déroulement des missions, description de l'organisation et du contenu des réunions avec les différents acteurs et des visites de terrain associées, présentation des différentes méthodes et approches utilisées pour la bonne réalisation et le bon enchaînement des différentes étapes des contrôles, engagements divers, planning prévisionnel (notamment pour l'organisation des visites) etc,	25.0 %
1.2 - identification, composition et moyens de l'équipe affectée spécifiquement au marché : détail de la composition et l'organisation de l'équipe (organigramme, qualification et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) affectée à chacune des missions et justifiant l'adéquation des moyens humains et techniques,	20.0 %
1.3 - exemples les plus complets possibles de documents de sortie et de présentation (rapports évoqués à l'article 1.3.1 du CCP, compte rendu de réunion, notes de synthèse, etc),	10.0 %
1.4 - disponibilité vis à vis des demandes de l'acheteur public,	5 %
2 - prix apprécié au regard des sous critères ci-dessous :	40.0 %
2.1 - montant total HT de la décomposition du prix global et forfaitaire. Le calcul du prix se fait suivant la formule : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix)	30 %
2.2 - montant total HT du BPU : le calcul du prix se fait suivant la formule : - prix G = (A + 2xB + 2xC + D + E + 2xF) / 9 - prix H = (A + 2xB + 2xC + D + E + 2xF) / 9 - montant total des prix HT = (G + H) / 2 - note pondérée : (meilleur montant total du BPU / montant total du BPU à noter) x coefficient de pondération du prix	10 %

Considérant qu'au titre du présent marché, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et conditions impartis, à savoir :

- SAS COGITE représentée par M. François BODET - président - 316 rue Henri Becquerel - 11400 Castelnaudary,
- groupement conjoint ESPELIA SAS (mandataire) et SAS OTEIS représenté par M. Loïc MAHEVAS - président - 80 rue Taitbout - 75009 Paris,
- groupement conjoint SASU OCCELIA (mandataire) et SELARL HK LEGAL représenté par M. Dominique BELIN - 56 chemin de Pelleport - 31500 Toulouse,

Considérant la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis la candidature de l'offre économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Est retenue au titre du présent marché, la SAS COGITE représentée par M. François BODET - président - 316 rue Henri Becquerel - 11400 Castelnaudary pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire HT de 134 405 € (cent trente quatre mille quatre cent cinq euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

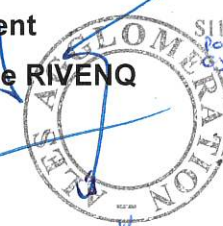
La durée du présent marché est quatre années fermes. Le marché prend effet à compter de sa notification, à savoir à compter de la réception de l'accusé de réception par l'entité adjudicatrice ou son représentant.

A titre prévisionnel, le démarrage du marché est prévu en mai 2025.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 28 MAI 2025
Le président
Christophe RIVENQ



PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE EN ENTITE ADJUDICATRICE

(Article L. 1212-3 1° c du Code de la commande publique)

**Tableau d'Analyse
des offres**

Mission d'assistance à la gestion du contrat de
concession production et des contrats de délégation
de service public Adduction Eau Potable sur le
territoire d'Alès Agglomération

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 030-200066918-20250528-2025_0190-AU



CRITERES DE SELECTION DES OFFRES		PLI N° : 1 ENTREPRISE COGETE SAS	PLI N° : 2 ENTREPRISE : Groupement conjoint OCCELIA(m) / HK LEGAL	PLI N° : 3 ENTREPRISE : Groupement conjoint SAS ESPELIA(m) / SAS OTEIS
1- Valeur technique décomposée ci-après (60 %)				
1.1 -Note méthodologique suivie par le prestataire pour mener à bien les missions dans les délais demandés (25%) : compréhension des missions et du contexte, proposition de déroulement des missions, description de l'organisation et du contenu des réunions avec les différents acteurs et des visites de terrain associées, présentation des différentes méthodes et approches utilisées pour la bonne réalisation et le bon enchaînement des différentes étapes des contrôles, engagements divers, planning prévisionnel (notamment pour l'organisation des visites), etc				
BASE DE NOTATION DE LA NOTE METHODOLOGIQUE : / 10 COEFFICIENT PONDERATION : 0.25 * NOTE SANS COEFFICIENT : * NOTE AVEC COEFFICIENT :	9 2.25	8 2	7 1.75	
1.2 - Identification, composition et moyens de l'équipe affectés spécifiquement au marché (20%) : détail de la composition et l'organisation de l'équipe (organigramme, qualification et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) affectée à chacune des missions, et justifiant l'adéquation des moyens humains et techniques				
BASE DE NOTATION DE L'EQUIPE : / 10 COEFFICIENT PONDERATION : 0.20 * NOTE SANS COEFFICIENT : * NOTE AVEC COEFFICIENT :	8 1.6	9 1.8	7 1.4	
1.3 - Exemples les plus complets possibles de documents de sortie et de présentation (10 %) (rapports évoqués à l'article 1.3.1 du CCP, compte rendu de réunion, notes de synthèse, etc.)				
BASE DE NOTATION DES DOCUMENTS TYPE : / 10 COEFFICIENT PONDERATION : 0.10 * NOTE SANS COEFFICIENT : * NOTE AVEC COEFFICIENT :	8 0.8	8 0.8	7 0.7	
1.4 – Disponibilité vis à vis des demandes de l'Acheteur Public (5 %)				
BASE DE NOTATION DES DOCUMENTS TYPE : / 10 COEFFICIENT PONDERATION : 0.05 * NOTE SANS COEFFICIENT : * NOTE AVEC COEFFICIENT :	8 0.4	9 0.45	6 0.3	
2- Prix apprécié au regard des sous critères ci-dessous (40 %)				
2.1 - Montant total HT de la décomposition du prix global et forfaitaire (30 %) Le calcul du prix se fait suivant la formule : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix	134 405 € HT	150 910 € HT	405 960 € HT	

2-2 - Montant total HT du BPU (10%)
Le calcul du prix se fait suivant la formule :
Prix G = (A + 2xB + 2xC + D + E + 2xF) / 9
Prix H = (A + 2xB + 2xC + D + E + 2xF) / 9
Montant total des Prix HT = (G + H) / 2

Note pondérée : (meilleur montant total du BPU / montant total du BPU à noter) x coefficient de pondération du prix

NOTE TOTALE (1 + 2)
AVEC COEFFICIENT : / 10

C L A S S E M E N T

G = 422.22 € HT H = 345.83 € HT (G+H) / 2 = 384.03 € HT	G = 458.33 € HT H = 343.33 € HT (G+H) / 2 = 400.83 € HT	Problème totaux sur BPU G = 683.33 € HT H = 556.67 € HT (G+H) / 2 = 620 € HT
1	0.96	0.62
<u>9.05</u>	<u>8.68</u>	<u>5.76</u>
1	2	3